



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS :
GERS
SCRUTIN du 7 février 2023
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BANIERES, propriétaire forestier, scrutateur

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental **du Gers** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **18 H 30** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	4 730
Nombre d'enveloppes reçues	791
Nombre d'enveloppes invalides	53
Nombre de votants	738
Nombre de bulletins nuls	20
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	715

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
François DANEY DE MARCILLAC	Jean-Charles COSTES	715

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie


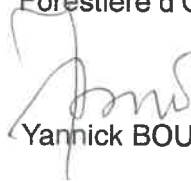



- pour la catégorie PSG :

François DANEY DE MARCILLAC, titulaire / Jean-Charles COSTES, suppléant

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service Développement des filières et de l'emploi
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie
Bureau Réglementation et opérateurs forestiers
3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **08 février 2023**

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE Secrétaire général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Olivier PICARD</p>
 <p>Amaury DE GALARD Scrutateur</p>	 <p>François DE BANIERES Scrutateur</p>	